



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRY SUR OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 – 19h

DÉLIBERATION N° DCM2025035

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS NOVEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 3 novembre 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 octobre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 octobre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, M. Philippe PRIOUX, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Juline GARNAVAULT, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, M. Gilles PAIGNON, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Arnaud LORENZI, Mme Sylvie AMBLAS, Mme Sabrina TERRASSE, M. Robert ESPECEL, Mme Josiane GONSARD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

M. Benoît DUMONT qui a donné pouvoir à M. BOURIAUD
Mme Caroline SEVEGRAND, qui a donné pouvoir à Mme CABUROL
M. William BOURGOIN, qui a donné pouvoir à M. PAIGNON

ÉTAIT ABSENT à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe PRIOUX



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° DCM2025035

Objet : Rapport d'activités de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes – Année 2024

Rapporteur : Monsieur Claude NOËL, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;

Vu la délibération 2021-09-11 du Conseil Communautaire ;

Considérant que le rapport retraçant l'activité de l'établissement adressé à monsieur le Maire de Butry-sur-Oise, par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

Considérant que ce rapport d'activité a été présenté en séances aux Conseillers communautaires ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

↳ Prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes – année 2024.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 3/11/2025

Le Maire,
Claude NOËL

